

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent soixante et unième séance plénière

Tenue par visioconférence le mardi 23 février 2021, à 10 heures (heure normale d'Europe centrale)

Président : M. Gonçalo de Barros Carvalho e Mello Mourão.....(Brésil)



Le Président (*parle en anglais*) : Excellences, Mesdames et Messieurs, bonjour à toutes et à tous. Chers collègues, nous allons poursuivre ce matin le débat de haut niveau de la Conférence du désarmement, au cours duquel nous entendrons les allocutions des dignitaires figurant sur la liste des orateurs de ce jour.

J'ai le plaisir de vous annoncer que M^{me} Valovaya, Secrétaire générale de la Conférence, est à nouveau présente parmi nous aujourd'hui.

Avant de commencer, je tiens à présenter nos condoléances à l'Italie à la suite du décès de Luca Attanasio, Ambassadeur d'Italie en République démocratique du Congo, qui a été assassiné hier dans ce pays. Nous adressons nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement italiens.

Avant de passer à la liste des orateurs, permettez-moi simplement de répéter ce que j'ai dit hier matin : dans le but de garantir le bon déroulement du débat de haut niveau et d'entendre les déclarations vidéo des Représentants au niveau ministériel aujourd'hui et pendant toute la durée du débat de haut niveau, j'ai l'intention de traiter, d'une manière générale, les éventuelles motions d'ordre et demandes de droit de réponse aux allocutions des dignitaires à la fin du débat.

Nous allons donc passer à la liste des orateurs. La première allocution que nous entendrons sera prononcée par Son Excellence Ivan Korčok, Ministre des affaires européennes et étrangères de la République slovaque.

M. Korčok (République slovaque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, avant toute chose, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence. Vous pouvez compter sur le plein appui de la Slovaquie.

Le climat sur le plan de la sécurité internationale ne cesse de se détériorer, au même titre que le régime de maîtrise des armements et de désarmement. Nous assistons à la violation des normes internationales et à un renforcement continu de la puissance militaire, y compris à la mise au point de nouveaux types d'armes. La dépendance accrue de nos sociétés à l'égard du numérique et de l'espace engendre de nouvelles vulnérabilités. Les technologies nouvelles et émergentes font peser une menace sur la sécurité et à la stabilité internationales.

Voilà un an que le monde entier mène un combat contre la pandémie de COVID-19. Nous devrions tirer parti de cette situation sans précédent en y voyant une occasion à saisir, au lieu de la considérer comme un énième obstacle à nos efforts de désarmement. Nous devons nous montrer plus flexibles et faire preuve de davantage de volonté politique ; nous avons besoin d'une coopération renforcée et d'un multilatéralisme accru.

Ce début d'année a déjà été ponctué de nouvelles encourageantes, à l'image de l'accord conclu entre les États-Unis et la Russie sur la prorogation du nouveau Traité START pour une durée de cinq ans, qui pourrait insuffler une dynamique positive à nos travaux, notamment au cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cet accord devrait nous inciter à poursuivre le dialogue sur les futurs accords de maîtrise des armements, en y associant d'autres États dans une démarche prospective.

La Conférence du désarmement a une responsabilité particulière s'agissant de faire avancer le programme de désarmement. Nous ne devrions pas nous laisser décourager par l'impasse qui perdure depuis des décennies et l'absence de consensus concernant les négociations. Nous devrions nous attacher à faire progresser nos travaux de fond par tous les moyens possibles, notamment dans le cadre de discussions de fond au sein d'organes subsidiaires. Nous sommes favorables à ce travail de pré-négociation. L'approche coordonnée et consolidée adoptée par le groupe des six États membres qui assumeront la présidence de la session revêt également une grande importance. Celle-ci insuffle une nouvelle dynamique positive aux travaux de la Conférence. Nous saluons les présidences de la Belgique et du Brésil pour tous les efforts qu'elles ont déployés en faveur de la reprise des travaux de fond de la Conférence cette année.

L'issue de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sera déterminante pour les travaux de la Conférence du désarmement. En premier lieu, nous devons réaffirmer le caractère central que revêt le Traité pour le régime de désarmement et de non-prolifération, tout en poursuivant la concrétisation de tous les engagements pris lors des précédentes conférences d'examen. La Slovaquie préconise une approche équilibrée en ce qui concerne les trois piliers du Traité.

Nous sommes favorables à une approche progressive et par paliers du désarmement nucléaire, qui tienne compte du contexte actuel en matière de sécurité ; à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; à l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement, sur la base du mandat Shannon ; et à l'inclusion d'autres domaines, tels que la vérification du désarmement nucléaire et la réduction du risque nucléaire. En outre, les accords de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que les protocoles additionnels, devraient constituer la norme actuelle en matière de vérification. Il convient également de promouvoir davantage l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous attachons une grande importance à la préservation du Plan d'action global commun. Si nous déplorons le retrait des États-Unis du Plan d'action, nous nous félicitons des signaux positifs émis par la nouvelle administration américaine. Nous demeurons profondément préoccupés par les agissements de l'Iran, qui sont incompatibles avec le Plan. La poursuite du dialogue, le respect du droit international et la démonstration d'une ferme volonté politique sont nécessaires pour remettre le Plan d'action sur les rails.

Par ailleurs, les programmes nucléaires et balistiques de la République populaire démocratique de Corée sont une source de grande inquiétude pour la communauté internationale. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de reprendre la voie de négociations constructives et de prendre des mesures crédibles et concrètes pour instaurer un climat de confiance et renoncer à tous ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques d'une manière complète, vérifiable et irréversible.

Dans un esprit de multilatéralisme, tous les États Membres de l'ONU intéressés devraient être autorisés à participer aux travaux de la Conférence en tant qu'observateurs. Il est par conséquent fort regrettable que cette année, cinq États se soient vu refuser le statut d'observateur.

Malgré les circonstances induites par la pandémie, nous devons tout mettre en œuvre pour progresser dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. L'année 2021 nous en donne l'occasion, et la Conférence du désarmement a un rôle à jouer à cet égard. Merci beaucoup pour votre attention.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires européennes et étrangères de la République slovaque. Nous allons à présent entendre une allocution de Son Excellence M. Dmytro Kuleba, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine.

M. Kuleba (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Mesdames les Représentantes, Messieurs les Représentants, l'Ukraine est un acteur de premier plan de la paix et de la sécurité internationales. En 1994, l'Ukraine a pris une mesure sans précédent en renonçant au troisième plus grand arsenal nucléaire du monde. Depuis lors, elle participe activement aux efforts mondiaux de désarmement et de non-prolifération.

La Conférence du désarmement est une plateforme multilatérale importante pour les négociations sur la maîtrise des armements, puisqu'elle contribue à maintenir le dialogue. Les instruments juridiques internationaux qui sont examinés dans cette enceinte forment une composante essentielle de l'architecture actuelle en matière de sécurité mondiale.

L'Ukraine regrette l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence et l'exhorte à reprendre ses travaux de fond sur un ensemble d'autres accords majeurs. Parmi ceux-ci figurent un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et un instrument juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négatives.

Je pense qu'il convient de replacer le désarmement dans le contexte plus large de la sécurité mondiale. Lorsqu'un certain pays transgresse systématiquement les normes et les principes fondamentaux de l'ONU, il nous est difficile de réaliser des progrès notables et concrets dans le domaine du désarmement.

Alors même que nous sommes ici réunis, la Russie poursuit son occupation illégale de la région du Donbass, de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol. Plus inquiétant encore, la Russie a renforcé sa présence militaire en Crimée en y intégrant des capacités nucléaires, mettant ainsi en péril le statut de territoire dénucléarisé de la péninsule ukrainienne. Il est difficile de concevoir cette attitude comme le comportement responsable d'un membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, dont la responsabilité particulière est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Dans ce contexte, l'Ukraine a lancé une initiative spéciale baptisée « Plateforme pour la Crimée ». Cette structure internationale a pour but de consolider les efforts internationaux déployés pour résoudre le problème de l'occupation de la Crimée au niveau des gouvernements, des parlements et des experts.

Nous prévoyons d'organiser le sommet inaugural de la Plateforme pour la Crimée dans le courant de l'année à Kiev. J'encourage vivement tous les États à prendre part à cette initiative, qui revêt une importance capitale pour améliorer la situation en matière de sécurité en Europe et pour faire prévaloir le droit international.

L'Ukraine a conscience que la Conférence est investie de la tâche importante de négocier de nouveaux instruments dans le domaine du désarmement. Dans le même temps, nous estimons que, parallèlement à ces efforts essentiels, la Conférence devrait accorder l'attention voulue à la question de l'adhésion aux traités et aux arrangements existants. Parmi ceux-ci figurent le Mémoire de Budapest, la Convention sur les armes chimiques et bien d'autres.

Les États Membres de l'ONU doivent s'attacher en priorité à trouver des moyens concrets de veiller à ce que les normes juridiques internationales relatives à la non-prolifération et à la maîtrise des armements ne restent pas lettre morte, mais soient dûment appliquées et pleinement respectées. Cela vaut tout particulièrement au regard de la tâche primordiale qui nous incombe cette année : faire le bilan, au cours des différentes conférences d'examen, des cinq dernières années de déploiement des trois piliers du régime international de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération – à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques – et façonner leur devenir.

Nous devons demeurer prudents face à ceux qui n'hésitent pas à utiliser des armes de destruction massive, à ceux qui défendent les auteurs de tels actes et à ceux qui déforment et manipulent les faits afin de discréditer les entités internationales indépendantes et d'entraver leur fonctionnement.

Winston Churchill a dit un jour : « L'absence de vision, la répugnance à agir quand l'action serait simple et efficace, l'absence d'une pensée claire, les avis contradictoires jusqu'à que survienne l'urgence, jusqu'à ce que l'instinct de conservation sonne son gong discordant – ce sont là les caractéristiques qui constituent la répétition sans fin de l'histoire. ».

Mettons fin au cercle vicieux de l'histoire et écoutons plutôt ceux qui ont été capables de vaincre les menaces mondiales par le passé. Il est grand temps que la Conférence du désarmement produise des résultats tangibles. N'oublions pas le devoir que nous avons envers les générations de demain : l'avènement d'un monde en paix. Il est absolument indispensable de parvenir à un désarmement et à une non-prolifération efficaces pour concrétiser notre vision d'un monde meilleur pour tous. L'Ukraine est disposée à continuer à contribuer de manière concrète à la réalisation de cet objectif. Il est temps d'agir. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Dmytro Kuleba, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine. Nous allons à présent entendre une allocution de Son Excellence M. Zbigniew Rau, Ministre des affaires étrangères de la Pologne.

M. Rau (Pologne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Mesdames les Représentantes, Messieurs les Représentants, je vous remercie de votre invitation. Je suis très heureux de m'adresser à vous aujourd'hui. Permettez-moi de partager avec vous plusieurs éléments qui revêtent une importance particulière pour la Pologne.

Tout d'abord, la pandémie de COVID-19 nous a montré combien il est important d'agir de concert. Le partage des responsabilités et la solidarité jouent également un rôle essentiel dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

Ainsi, nous estimons que la Conférence du désarmement, dont les travaux sont au point mort depuis les années 1990, principalement en raison d'un manque de volonté politique, a besoin d'être redynamisée. Son ordre du jour devrait être aligné sur les progrès technologiques rapides, notamment en matière d'intelligence artificielle, de systèmes autonomes ou de cybercapacités.

La prorogation du nouveau Traité START contribue au maintien de la stabilité stratégique entre les États-Unis et la Fédération de Russie. Nous pensons néanmoins que les parties concernées devraient conclure un accord de suivi plus large, portant sur toutes les armes nucléaires, y compris les armes nucléaires tactiques et les nouveaux types d'armements nucléaires.

Nous espérons que la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra prochainement, permettra de réaliser de nouveaux progrès en matière de désarmement nucléaire, de non-prolifération et d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La Pologne, en tant que Présidente de la grande commission II, mettra tout en œuvre pour contribuer au succès de la Conférence.

Le programme nucléaire iranien est l'une des grandes questions inscrites à l'ordre du jour diplomatique. Nous exprimons notre soutien sans réserve aux activités de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous sommes par ailleurs convaincus que les parties intéressées trouveront une solution à la question du respect du Plan d'action global commun.

La Pologne, en tant que membre actuel du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, attache une grande importance à la limitation de la prolifération nucléaire dans le monde. Dans ce contexte, nous ne devons pas perdre de vue la menace nucléaire que représente la République populaire démocratique de Corée. Nous devrions nous attacher à assurer sa dénucléarisation.

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, nous avons accompli des progrès considérables dans nos efforts visant à libérer le monde de ces dispositifs inhumains. Pourtant, les attaques chimiques perpétrées en Syrie ou l'empoisonnement d'Alexei Navalny en Russie sont autant d'évolutions très inquiétantes. Le soutien massif dont a bénéficié notre résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'application de la Convention est la preuve que la communauté internationale partage nos préoccupations.

Monsieur le Président, Excellences, la Pologne déploie tous les efforts possibles en matière de non-prolifération et de maîtrise des armements. Nous vous encourageons à vous joindre à nous dans cette démarche. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zbigniew Rau, Ministre des affaires étrangères de la Pologne. Nous allons à présent entendre une allocution de Son Excellence M. Dan Neculăescu, Secrétaire d'État aux affaires stratégiques du Ministère des affaires étrangères de la Roumanie.

M. Neculăescu (Roumanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, Excellences, Mesdames les Représentantes, Messieurs les Représentants, c'est un honneur pour moi d'avoir l'occasion de présenter les vues de la Roumanie dans le cadre du débat de haut niveau de la Conférence du désarmement qui se tient aujourd'hui et de me présenter devant vous pour exprimer mon ferme soutien aux travaux de cette instance unique en son genre dans le domaine des négociations sur le désarmement et la non-prolifération.

Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence actuelle et de vous assurer de l'appui sans réserve de la Roumanie à vos travaux. Je souhaite à tous les Présidents de cette session 2021 tout le succès possible dans les efforts concertés qu'ils mèneront pour faire progresser les travaux de la Conférence.

Avant toute chose, je tiens à exprimer le ferme soutien de la Roumanie en faveur de tous les efforts qui sont déployés pour promouvoir des solutions multilatérales efficaces dans le domaine de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement.

La pandémie de COVID-19 qui sévit depuis l'année dernière et les circonstances sans précédent qu'elle a engendrées sont venues aggraver une situation déjà complexe au niveau international, notamment en raison des nombreux problèmes de sécurité auxquels nous sommes confrontés. Toutefois, rien ne devrait nous empêcher d'intensifier nos efforts afin de résoudre au mieux les problèmes mondiaux actuels qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Si nous voulons préserver la pertinence de la Conférence, il nous incombe à tous d'assumer nos responsabilités, en créant un climat propice au compromis et à la flexibilité, qui puisse nous guider vers une issue positive.

La Roumanie est disposée à collaborer avec ses partenaires pour garantir le succès de la dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en août 2021. Nous restons attachés au maintien et à la préservation de l'intégrité du Traité sur la non-prolifération, et nous demandons à toutes les parties de travailler ensemble pour atteindre l'objectif de l'universalité du Traité et pour renforcer sa mise en œuvre dans les trois piliers, qui sont d'égale importance et se renforcent mutuellement. L'issue de la Conférence d'examen dépendra de l'effort collectif que nous déploierons pour renforcer la viabilité du Traité, un instrument qui a jusqu'à présent tenu ses promesses. La Roumanie demeure attachée à l'adoption d'une approche progressive et pragmatique du désarmement nucléaire et elle estime que le Traité reste la meilleure voie à suivre vers l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires, une voie qui n'autorise aucun raccourci.

La Roumanie a déclaré à plusieurs reprises que l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, au sein de la Conférence du désarmement, était la prochaine étape logique pour faire progresser le désarmement nucléaire et prévenir la prolifération. Nous sommes également convaincus que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constituerait un pas de plus sur la voie d'un monde plus sûr, et nous continuons à appuyer cet objectif.

En outre, nous saluons les efforts consentis pour promouvoir une compréhension mutuelle entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés et, à cet égard, nous soulignons que l'initiative intitulée « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire », à laquelle participe également la Roumanie, apporte une contribution concrète à notre objectif commun de désarmement nucléaire, dans le cadre d'un dialogue constructif et réaliste.

Une maîtrise des armements efficace et vérifiable contribue à la stabilité internationale. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'accord auquel sont récemment parvenus les États-Unis et la Russie pour proroger le nouveau Traité START pour une durée de cinq ans. Nous considérons la prorogation du Traité comme le début, et non la fin, d'un effort destiné à faire face aux menaces nucléaires et aux défis nouveaux et émergents qui pèsent sur la stabilité stratégique.

L'actuelle pandémie de COVID-19 a mis en lumière les risques et les vulnérabilités biologiques. Le terrorisme et les progrès rapides de la biotechnologie représentent pour nous tous de nouveaux défis et confèrent à la Convention sur les armes biologiques une importance toute particulière. Lorsque la Conférence d'examen des parties à la Convention sur les armes biologiques pourra avoir lieu, et dans la mesure où la pandémie de COVID-19 le permettra, cet événement sera l'occasion de traiter comme il se doit la question de l'utilisation abusive de la science à des fins proscrites par la Convention.

Pour terminer, je suis convaincu que, si nous voulons créer un monde plus sûr et plus pacifique, nous devons faire montre de la volonté politique nécessaire et promouvoir une compréhension mutuelle afin de préserver le rôle unique de la Conférence du désarmement. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire d'État aux affaires stratégiques du Ministère des affaires étrangères de Roumanie. Nous allons à présent entendre une allocution de Son Excellence M. Choi Jong Kun, Premier Vice-Ministre du Ministère des affaires étrangères de la République de Corée.

M. Choi Jong Kun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, Mesdames les Représentantes, Messieurs les Représentants, c'est pour moi un grand plaisir et un privilège de m'adresser à la Conférence du désarmement. Mais c'est aussi un sentiment d'humilité qui m'anime, alors que nous nous réunissons à un moment déterminant pour l'avenir même du désarmement mondial.

Ce moment déterminant se distingue par l'érosion du consensus et l'impasse dans laquelle se trouve la communauté du désarmement. Des menaces non traditionnelles à la sécurité, comme la pandémie de COVID-19 qui ravage actuellement le monde, risquent de bouleverser notre mode de vie. Si la sagesse collective de l'humanité, étayée par le multilatéralisme, ne nous permet pas de juguler cette menace aujourd'hui, elle reviendra à la charge avec des conséquences très lourdes pour l'avenir. C'est la raison pour laquelle nous sommes réunis ici afin de nous pencher à nouveau sur un sujet aussi complexe que l'architecture de la maîtrise des armements. Nous nous trouvons en effet à un moment critique.

Dans le même temps, la prorogation du nouveau Traité START au début de ce mois nous incite à rester optimistes, cet engagement ayant redonné vie à nos idéaux de maîtrise des armements. La République de Corée salue donc les Gouvernements des États-Unis et de la Russie pour ce nouvel exploit.

En tant que nation œuvrant en faveur d'une dénucléarisation complète et d'une paix durable dans la péninsule coréenne, nous espérons que cette avancée positive insufflera un nouvel élan aux efforts que nous déployons conjointement pour traiter de manière exhaustive les questions actuelles de désarmement et de non-prolifération, y compris la consolidation de la paix dans la péninsule coréenne et au-delà.

Dans la perspective de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en août 2021, et des cinquante prochaines années du Traité, mon gouvernement se joint naturellement à l'appel lancé aux États concernés pour qu'ils engagent un véritable dialogue afin de nous rapprocher de notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires, conformément au Traité.

Consciente que l'architecture mondiale du désarmement n'est pas aussi solide que l'engagement des parties qui la composent, la République de Corée s'est, pour sa part, activement investie dans des efforts collectifs tels que l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire. La résolution sur les jeunes, le désarmement et la non-prolifération, adoptée par consensus à l'Assemblée générale, est une autre contribution que la République de Corée continuera d'apporter pour garantir la pérennité de nos efforts à l'avenir.

Et il va sans dire que la Conférence du désarmement a aussi son rôle à jouer – elle doit rétablir sa crédibilité en tant qu'unique instance multilatérale chargée de négocier sur le désarmement. Mon gouvernement se félicite de l'initiative prise par les six Présidents de cette année – le P6 – visant à rendre à la Conférence du désarmement la place qui lui est due. Nous demandons aux États membres de faire preuve de pragmatisme, de flexibilité et de réalisme

afin que les discussions de fond sur les principaux résultats attendus, notamment un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, puissent progresser.

La République de Corée, qui n'est pas à l'abri de la menace de guerre, déploie des efforts considérables pour remplacer cette menace permanente par une paix de tous les jours. En effet, le processus de paix dans la péninsule coréenne représente notre engagement indéfectible en faveur d'une dénucléarisation complète et d'une paix durable dans notre région du monde. Nous avons inlassablement et sans aucune hésitation engagé des démarches diplomatiques avec la République populaire démocratique de Corée, les États-Unis et d'autres parties concernées. L'accord militaire global du 19 septembre 2018 conclu entre les deux Corées, aussi fondamental soit-il, prévoit une maîtrise opérationnelle des armements, transformant ainsi la zone démilitarisée en une zone tampon relativement stable et permettant aux acteurs concernés de se consacrer à la poursuite de la dénucléarisation.

Nous avons choisi cette voie non pas parce que nous le voulons, mais parce que nous le devons. Forts de cette dynamique durement acquise, nous poursuivrons nos efforts avec nos amis et partenaires pour atteindre notre objectif commun, à savoir la dénucléarisation complète par des moyens pacifiques. Dans cette optique, nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de répondre à notre appel en faveur de la reprise du dialogue. Nous comptons à cet égard sur le soutien indéfectible de la communauté internationale.

Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, Mesdames les Représentantes, Messieurs les Représentants, pour conclure, permettez-moi de réaffirmer une fois de plus que la République de Corée est disposée à collaborer avec tous les États membres qui sont déterminés à sortir de cette interminable impasse et à mettre fin à la polarisation. La Conférence du désarmement, véritable berceau des accords multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement, est investie de la mission solennelle de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Et nous savons tous que l'accomplissement de cette mission repose uniquement sur notre volonté politique. Il est temps d'aller de l'avant. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Vice-Ministre du Ministère des affaires étrangères de la République de Corée. Nous allons à présent entendre une allocution de Son Excellence M. Nikolaos-Georgios Dendias, Ministre des affaires étrangères de la Grèce.

M. Dendias (Grèce) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, chers collègues, il y a tout juste un an, la pandémie de COVID-19 a frappé la communauté internationale et nos sociétés respectives dans une mesure inimaginable. La COVID-19 a également ébranlé les fondements du désarmement et de la non-prolifération. Elle a en outre perturbé les travaux et les séances de la Conférence du désarmement.

Cependant, il nous incombe de mettre tout en œuvre pour surmonter les difficultés qui se présentent à nous. Et ce, avec la conviction que la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération demeurent des éléments clefs de la stabilité stratégique dans le cadre de notre système international fondé sur des règles.

La Grèce est attachée à un régime de maîtrise des armements fondé sur des traités, juridiquement contraignant, viable et fonctionnel, qui soit axé sur la coopération, conforme aux principes du droit international, adapté aux avancées scientifiques et technologiques actuelles et à même de fournir des garanties de sécurité à tous les États parties.

Nous restons fermement convaincus qu'en remédiant aux asymétries et aux déséquilibres, nous pourrions progresser sur la voie d'un désarmement nucléaire complet et vérifiable. Pour ce faire, il convient d'adopter une approche progressive. Dans cette optique, nous nous félicitons de la prorogation du nouveau Traité START.

Au niveau multilatéral, nous demandons à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de devenir parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et nous exhortons la communauté internationale à entamer des négociations concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Nous sommes résolument en faveur de la préservation et de l'universalisation du Traité sur la non-prolifération et de ses trois piliers : la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Ils constituent le fondement du régime mondial de non-prolifération et de désarmement. La dixième Conférence d'examen, qui se tiendra en août, sera l'occasion de traiter les trois piliers du Traité selon une approche équilibrée.

Je souhaiterais maintenant aborder la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, à laquelle la Grèce attache une grande importance. Comme vous le savez, la Grèce est le plus ancien État observateur à avoir officiellement exprimé le souhait de participer aux travaux de la Conférence du désarmement. Compte tenu de notre contribution à la préservation de la paix et de notre engagement constructif dans toutes les instances de désarmement, nous ne voyons aucune raison légitime ou justification à notre maintien dans les limbes.

Il est en effet anachronique que l'unique instance chargée de négocier dans le domaine du désarmement n'évolue pas en conséquence pour répondre aux exigences du système international de l'après-guerre froide. Dans le même ordre d'idées, subordonner la participation des observateurs à des problèmes bilatéraux qui ne concernent en rien les travaux de la Conférence du désarmement n'est plus de ce temps.

La Conférence ne peut pas se permettre de laisser ce blocage durer indéfiniment. Elle devrait adopter un programme de travail afin de pouvoir entamer des travaux de fond. Si cela n'est pas possible, elle devrait reprendre les délibérations dans le cadre d'organes subsidiaires, en vue de faire converger les points de vue sur toutes les questions à l'ordre du jour.

Consciente de la place centrale qu'occupe la Conférence dans l'architecture de sécurité internationale, la Grèce a fait du succès de la Conférence une priorité et est disposée à apporter une contribution substantielle à cet effet. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Nikolaos-Georgios Dendias, Ministre des affaires étrangères de la Grèce. Nous allons à présent entendre une allocution de l'honorable Evarist Bartolo, Ministre des affaires étrangères et européennes de la République de Malte.

M. Bartolo (Malte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, chers collègues, j'ai l'honneur de prendre la parole à l'occasion de ce débat de haut niveau de la Conférence du désarmement, lequel nous réunit pour discuter des questions les plus pertinentes et des évolutions récentes dans le domaine du désarmement.

Malte se félicite de l'annonce récente, par les États-Unis et la Russie, d'un accord sur la prorogation du nouveau Traité START pour cinq années supplémentaires. Dans le cadre de ses efforts en faveur du désarmement mondial, Malte attache la plus haute importance au nouveau Traité START, qui constitue le seul accord bilatéral de maîtrise des armements nucléaires encore en vigueur entre les deux principales puissances nucléaires.

La prorogation de ce Traité revêt une importance toute particulière lorsqu'elle est replacée dans le contexte politique actuel. Tout d'abord, les États-Unis et la Russie, les deux principaux détenteurs d'armes nucléaires, ont couru le risque de ne pas soumettre leurs arsenaux respectifs à des limites juridiquement contraignantes et vérifiables pour la première fois depuis 1972. Deuxièmement, nous avons récemment assisté à l'érosion préoccupante des principaux instruments de désarmement, résultat d'un climat marqué par des frictions et une méfiance accrues.

À cet égard, Malte attache la plus haute importance au nouveau Traité START et le considère comme une contribution essentielle à la sécurité internationale et européenne. La réduction des arsenaux nucléaires stratégiques déployés prévue par le nouveau Traité START, renforcée notamment par son solide mécanisme de vérification, est une source de confiance et de prévisibilité indispensable.

Grâce aux limites juridiques vérifiables qu'il fixe quant au nombre d'armes nucléaires stratégiques déployées et aux missiles, bombardiers et lanceurs déployés et non déployés, le Traité renforce la confiance mutuelle, contribuant ainsi à améliorer la sécurité régionale et mondiale. Cette évolution est de bon augure pour tous les États du monde, car nous savons qu'aucun pays, grand ou petit, ne serait à l'abri des effets dévastateurs qui transcenderaient les frontières nationales si des armes nucléaires étaient à nouveau déployées, à dessein ou par accident.

Malte salue également cette prorogation pour sa contribution à la mise en œuvre des obligations de désarmement nucléaire qui incombent à ces deux États au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, que nous considérons comme la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire. En renforçant la prévisibilité et la confiance mutuelle des deux plus grands États dotés d'armes nucléaires, le nouveau Traité START met un frein à la concurrence stratégique et accroît la stabilité stratégique.

Nous sommes fermement convaincus que ce renouvellement n'est que le début d'un effort plus important en faveur du désarmement et d'une coopération accrue entre les États-Unis et la Russie. Cette évolution devrait déboucher, à terme, sur de nouveaux accords, idéalement sur la conclusion d'un accord plus général qui couvrirait toutes les armes nucléaires, y compris les armes nucléaires tactiques et les nouveaux types d'armements nucléaires.

Malte encourage les États-Unis et la Russie à tirer parti de cet élan diplomatique et à ouvrir la voie à de nouveaux progrès dans les négociations sur la réduction des armes nucléaires avec d'autres États. Cette prorogation illustre les avantages mutuels qui découlent de la coopération, laquelle devrait également être au cœur de la diplomatie de demain sur des questions plus vastes liées au désarmement. À la lumière des faits récents que nous jugeons inquiétants, nous espérons que les grandes puissances joueront un rôle de catalyseur et sauront insuffler un vent de changement en vue d'améliorer la situation politique internationale et de consolider ainsi la paix dans le monde.

À cet égard, Malte salue la nouvelle administration américaine et juge encourageants les premiers signes qui témoignent de sa volonté réelle de coopérer sur les questions de désarmement et de non-prolifération nucléaire. C'est avec intérêt que nous attendons de la nouvelle administration qu'elle intensifie ses efforts de négociation avec les autres dirigeants de la planète afin de résoudre les problèmes mondiaux dans le domaine de la prolifération nucléaire, notamment mais non exclusivement le statut du Plan d'action global commun et la situation concernant la République populaire démocratique de Corée.

Cette nouvelle année a commencé sur une note relativement positive en ce qui concerne les questions nucléaires, puisque nous avons finalement assisté à des avancées encourageantes dans la diplomatie du désarmement. Outre la prorogation du nouveau Traité START, l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires au début de cette année constitue la première interdiction mondiale complète des armes nucléaires. Ce Traité vient par ailleurs renforcer la norme mondiale contre les armes de destruction massive les plus dangereuses.

S'il s'agit de réalisations remarquables, nous ne devrions pas relâcher nos efforts, car nous nous trouvons toujours à un moment critique. Il est désormais de notre responsabilité collective de garantir le succès du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Il nous incombe de promouvoir les avantages conférés par le Traité, de lutter contre les idées reçues qui existent à son sujet et de veiller à ce que les obligations qui en découlent soient respectées. De même, l'esprit de coopération qui a présidé à la prorogation du nouveau Traité START est une manifestation de la volonté politique qui sera nécessaire lors de la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En consolidant ce qui reste de l'architecture du désarmement et en adoptant une approche multilatérale en matière de sécurité, nous pourrions garantir un avenir plus sûr et plus prospère à l'humanité.

Pour conclure, tout porte à croire que, même si des risques subsistent, nous sommes à l'aube d'une période où la coopération sera plus intense, et nous devrions saisir cette occasion à deux mains pour mettre un terme à l'érosion des traités de maîtrise des armements. La détention d'armes nucléaires par un nombre restreint d'États constitue non seulement une source majeure d'anxiété politique pour l'ensemble de la communauté internationale, mais

aussi une menace existentielle pour l'humanité. Les récents progrès dont nous avons été témoins sont de nature à inspirer de nouvelles actions en matière de désarmement et, en tant qu'États aspirant à la prospérité par la paix, il est essentiel d'en tirer parti et de progresser sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires, un monde où la recherche du dialogue et la concertation l'emporteront sur la belligérance et l'intimidation. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et européennes de la République de Malte. La Conférence du désarmement va à présent entendre une allocution de Son Excellence M. Gheorghe Leucă, Secrétaire d'État du Ministère des affaires étrangères et de l'intégration européenne de la République de Moldova.

M. Leucă (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je vous souhaite beaucoup de succès dans les efforts que vous mènerez pour permettre à cette instance de produire les résultats escomptés. Je tiens également à remercier les membres de la Conférence d'avoir accepté la demande que nous avons soumise en vue de participer à ses travaux cette année en tant que pays non membre.

La pandémie de COVID-19 a bouleversé de nombreux domaines de notre vie et a fait payer un lourd tribut à la santé publique et au bien-être socioéconomique de tous nos pays. Dans le même temps, cette crise sans précédent a mis en évidence l'importance de renforcer la coopération, de faire preuve de flexibilité et d'apporter des réponses concertées. Elle a également eu des répercussions sur l'activité de nombreuses instances internationales, dont la Conférence du désarmement, répercussions auxquelles nous devons faire face ensemble. Ainsi, face aux appels de plus en plus pressants en faveur de la coopération, d'un multilatéralisme efficace, du soutien mutuel et de la cohésion, je suis heureux de m'adresser aujourd'hui à la Conférence.

Mon pays est fermement résolu à garantir le maintien d'une maîtrise des armements, d'un désarmement et d'une non-prolifération efficaces et fondés sur des traités à l'échelle internationale, en tant qu'éléments clefs de la sécurité pour la planète tout entière. Le désarmement et les travaux menés par la Conférence du désarmement, qui reste l'unique instance multilatérale de négociation dans ce domaine, revêtent une importance particulière pour la République de Moldova.

Nous comprenons et nous ressentons en notre for intérieur, si je puis dire, la nécessité et l'urgence de surmonter les défis permanents, en nous concentrant sur les travaux techniques lorsque nous traitons du désarmement. La présence sur notre territoire de plus de 20 000 tonnes de munitions datant de l'époque soviétique – mais soustraites au contrôle des autorités constitutionnelles moldaves – constitue une source de préoccupation majeure. Les risques sont élevés, non seulement au niveau local mais aussi à l'échelle régionale. Cet exemple est l'illustration parfaite d'un besoin commun, celui d'entamer les travaux pratiques, de renouer avec la destruction et le retrait de ces stocks, en limitant et en évitant les retards causés par de longs débats de procédure.

La ratification du Traité sur le commerce des armes par la République de Moldova témoigne de l'engagement de mon pays en faveur des efforts internationaux destinés à renforcer la paix et la sécurité aux niveaux mondial et régional.

Dans le même temps, nous souhaitons rappeler que la République de Moldova est fermement convaincue que ce Traité devrait non seulement garantir la transparence et la responsabilité dans les transferts d'armes classiques, mais aussi contribuer à prévenir le trafic de ces armes, en particulier à destination d'entités séparatistes non reconnues. Cette question revêt une importance capitale pour mon pays, surtout dans le contexte de sécurité qui caractérise actuellement la région.

La République de Moldova continuera à contribuer à la réalisation des objectifs de la Convention sur les armes à sous-munitions et soutiendra les efforts déployés par les États parties et les partenaires internationaux en vue de renforcer la mise en œuvre de ses dispositions sous tous ses aspects. Soucieux de soutenir l'objectif humanitaire de la Convention, nous plaidons notamment en faveur d'une assistance durable aux victimes des armes à sous-munitions.

L'avènement d'un monde pacifique et sûr exempt d'armes nucléaires est une autre priorité majeure et un autre objectif que nous partageons. À cet égard, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sert de fondement à ces principes. Nous espérons que l'issue de la dixième Conférence d'examen sera positive.

En outre, nous sommes conscients de l'importance que revêt l'accord conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie pour proroger de cinq ans le nouveau Traité START. Selon nous, celui-ci joue un rôle déterminant pour la sécurité européenne et internationale et contribue de manière substantielle au renforcement de la confiance, à la transparence et à la réduction des risques.

Dans le même ordre d'idées, nous affirmons avec force que la prolifération de l'emploi d'armes chimiques et biologiques, y compris l'emploi de produits chimiques toxiques comme armes, par des acteurs étatiques ou non étatiques, est inacceptable.

La question de la participation effective des femmes à la prise des décisions relatives au désarmement, à la paix et à la sécurité nous impose de conjuguer nos efforts, comme le souligne la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Nous appelons tous les membres et non-membres à contribuer activement à la promotion de ses principes.

Pour conclure, je tiens à souligner que la République de Moldova souscrit pleinement aux valeurs de la Conférence du désarmement et à son objectif de créer un monde exempt d'armes nucléaires. Nous nous sommes donc associés à la déclaration liminaire faite par l'Union européenne en janvier. Nous croyons fermement aux principes de la prévention des conflits, et nous estimons que pour atteindre cet objectif, nous devons faire preuve de volonté politique, instaurer une coopération soutenue et renforcer la confiance mutuelle. Mon pays s'est toujours prononcé en faveur d'un élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Selon nous, celui-ci contribuerait à diffuser et à renforcer ses valeurs. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire d'État du Ministère des affaires étrangères et de l'intégration européenne de la République de Moldova. Nous allons à présent entendre une allocution de Son Excellence M. Edgars Rinkēvičs, Ministre des affaires étrangères de la Lettonie.

M. Rinkēvičs (Lettonie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous faire part du soutien sans réserve et de la coopération totale de la Lettonie.

Si la pandémie de COVID-19 a fait les gros titres l'année dernière, les acteurs internationaux animés par des intentions hostiles ne sont pas pour autant restés inactifs, même s'ils n'ont pas fait la une des journaux. Notre inaction ou notre incapacité à progresser ne font qu'encourager les actions contraires à nos valeurs communes. Et à cet égard, les exemples ne manquent pas.

La tentative d'assassinat d'Alexei Navalny est l'un des exemples les plus frappants illustrant nos erreurs par omission. Les actes méprisables de cet ordre nous rappellent avec force que tous les acteurs ne respectent pas la Convention sur les armes chimiques. Leur comportement représente une grave menace pour le régime mondial de non-prolifération et de désarmement. Nous saluons les efforts déployés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et son secrétariat technique en vue d'enquêter sur ces affaires en toute compétence et de manière professionnelle. La communauté internationale se fait de plus en plus entendre pour exiger une réponse à ces menaces. Et il reste encore beaucoup à faire.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a atteint son cinquantième anniversaire l'année dernière. Ce traité est la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Il s'agit également de l'outil le plus efficace pour lutter contre la menace existentielle que représentent les armes nucléaires. La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération a été reportée à plusieurs reprises en raison des restrictions imposées dans le contexte de la COVID-19.

Toutefois, au vu des défis considérables auxquels nous sommes confrontés, nous devons veiller à ce que ces retards ne compromettent pas notre engagement. Ces défis ne cessent de croître, allant des agissements préoccupants de l'Iran, en violation du Plan d'action global commun, à l'arsenal nucléaire en expansion du régime nord-coréen.

Je tiens également à évoquer les conséquences humanitaires qui découlent de l'emploi d'armes classiques dans les conflits et les actes de violence à travers le monde. Les affrontements armés se sont poursuivis tout au long de la pandémie, et chaque vie perdue a été une perte de trop. Certains instruments internationaux en faveur de la transparence et de la confiance ont subi des revers, à l'instar du Traité « Ciel ouvert ». D'autres, comme le Document de Vienne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, sont bien souvent suivis dans la lettre mais pas dans l'esprit. Il convient d'observer et de respecter pleinement ces normes internationales. Nous préconisons dès lors de prêter une attention continue à cette question.

Il n'est pas facile de repartir à zéro et de se montrer à la hauteur. Mais ces exemples démontrent qu'un engagement constructif est nécessaire. Je crois que le moment est propice à une telle action. Nous progressons dans la lutte contre la pandémie. Nous multiplions nos efforts pour faire face aux changements climatiques. Cette tendance devrait se poursuivre dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. L'impulsion initiale a déjà été donnée. Les États-Unis et la Russie ont prorogé le nouveau Traité START pour cinq années supplémentaires, nous permettant ainsi d'élargir notre champ d'action et de rehausser nos ambitions.

Cette évolution a été la bienvenue. Toutefois, l'aspect le plus prometteur de ce récent accord réside dans l'idée de poursuivre les discussions sur la maîtrise des armements, y compris avec d'autres États. L'absence de progrès engendre la stagnation, et cette maxime se vérifie dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous devons collaborer de manière active et préparer l'avenir dès aujourd'hui. Nous ne devons pas nous contenter de relever les défis qui se présentent à nous. Il nous faut en réalité mettre au point un système qui les élimine ou qui soit suffisamment solide pour y faire face par lui-même.

La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est l'occasion pour nous de faire preuve d'initiative, d'imagination et même d'audace. Nous devons persévérer dans des démarches constructives qui nous permettent d'aller de l'avant, comme la mise en œuvre du plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010. Cependant, nous devons également explorer des pistes pour progresser sur le fond. Celles-ci pourraient consister en une coordination accrue entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, de nouvelles approches en matière de vérification et de transparence ou des idées novatrices pour renforcer le régime mondial de non-prolifération.

Il est également important de poursuivre les efforts tournés vers l'avenir, conformément aux obligations qui nous incombent et aux objectifs déjà fixés. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une étape importante. Il en va de même pour l'ouverture immédiate, à la Conférence du désarmement, de négociations de fond sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Cependant, ces objectifs demeurent hors d'atteinte. Le fait qu'ils restent insaisissables est bien la preuve que nous devons renforcer notre coopération.

En outre, nous devons revoir notre approche et évoluer. Nous devons adopter une vision élargie mais constructive. Il est indispensable de financer, d'universaliser et de soutenir pleinement les conventions négociées dans le cadre de cette Conférence. Par ailleurs, nous devons nous pencher sur toute une série d'autres questions et de nouveaux domaines de collaboration. Il s'agit notamment des technologies émergentes et de rupture.

L'année dernière, j'ai évoqué le danger de tomber dans le piège d'un manque d'ambition et d'un statu quo permanent, aux prises avec des problèmes bureaucratiques croissants. C'est la raison principale pour laquelle je préconise aujourd'hui une coopération active et une réflexion tournée vers l'avenir.

La maîtrise des armements et le désarmement ne peuvent être efficaces que si toutes les parties respectent les règles. Toutefois, pour repousser les acteurs malveillants, nous devons encore affiner ces règles. Il convient de les renforcer et de veiller à ce qu'elles soient adaptées aux périodes de turbulence et d'imprévisibilité.

J'encourage la Conférence à recourir à sa capacité historique de combiner efforts diplomatiques et volonté politique. Il est important qu'elle retrouve son efficacité et que sa composition soit élargie. L'universalisation est une condition essentielle pour envisager des progrès et permettre à cette instance de jouer un rôle dans le traitement des questions de demain.

La reprise de travaux de fond au sein de la Conférence n'est plus un souhait ou un espoir. C'est désormais devenu une nécessité. Mettons-nous au travail. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Lettonie. Nous allons à présent entendre une allocution de Son Excellence M. Ahmed bin Hassan Al Hammadi, Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères du Qatar.

M. Al Hammadi (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, Excellences, Madame la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de me joindre à vous aujourd'hui à l'occasion de cette séance importante. Nous espérons que, cette année, les travaux de la Conférence seront couronnés de succès et contribueront à faire avancer le processus visant à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. La coopération et la solidarité dont a fait preuve la communauté internationale dans sa lutte contre la pandémie de COVID-19 et les nombreux défis qui en ont résulté à l'échelle mondiale constituent un exemple à suivre pour pérenniser l'approche multilatérale de la question du désarmement nucléaire.

Le désarmement est avant tout une question humanitaire qui a trait à la protection des populations. Il joue un rôle déterminant dans la prévention des crises et des conflits armés et contribue à les résoudre par la voie d'un dialogue politique constructif et de négociations plutôt que par le recours aux armes. Par conséquent, le désarmement n'est pas considéré comme une simple option mais bien comme une nécessité, dont les effets profitent à tous et contribuent à la création d'un monde plus sûr.

Malheureusement, les armes de destruction massive et les armes nucléaires demeurent une préoccupation majeure pour l'humanité, et elles menacent la paix et la sécurité internationales ainsi que le développement durable. La communauté internationale se doit donc d'accorder une attention accrue aux questions de désarmement, de préserver les acquis, de définir les domaines dans lesquels des progrès sont envisageables et de trouver des solutions de compromis. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord conclu entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie en vue de proroger le Traité sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START), qui constitue une avancée positive vers la réduction et l'élimination du cycle des armes nucléaires.

Le Qatar mène une politique nationale cohérente et bien définie sur les questions de désarmement, laquelle repose sur sa volonté d'assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et sur sa conviction que tous les efforts de désarmement déployés dans le monde méritent d'être soutenus. C'est pourquoi le Qatar a rejoint de nombreux accords internationaux majeurs dans le domaine du désarmement. Le Comité national pour l'interdiction des armes a été créé en 2004 et joue un rôle important en conseillant les organismes publics compétents, en participant à l'élaboration et à la modernisation de la législation nationale applicable aux armes de destruction massive et en œuvrant à la réalisation des objectifs énoncés dans les conventions internationales pertinentes auxquelles le Qatar est partie. Il a également pour mission de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation aux différents aspects du désarmement, d'organiser des cours de formation en coopération avec le Centre régional de formation aux conventions relatives aux armes de destruction massive de Doha et les organisations internationales pertinentes, et d'accueillir de multiples conférences et séminaires sur des thèmes ayant trait au désarmement.

Le Moyen-Orient se trouve confronté à un important dilemme en matière de sécurité. Celui-ci se caractérise par l'existence et l'emploi d'armes de destruction massive, lesquelles constituent une menace bien réelle qui doit être éliminée. Les initiatives visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive s'inscrivent dans le cadre des efforts notables déployés pour répondre à ces préoccupations aux niveaux régional et international. Leur concrétisation contribuera à la sécurité, à la stabilité, à la paix et au développement durable, ainsi qu'au renforcement de la crédibilité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tout particulièrement au vu des tensions régionales et internationales actuelles.

À cet égard, le Qatar exprime son soutien sans réserve à la tenue, cette année, d'une nouvelle session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Il attend également avec impatience la dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui se tiendra en avril 2021. Nous demandons en outre à la communauté internationale, en particulier aux auteurs de la résolution de 1995, qui portait principalement sur la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour une durée indéfinie, de s'acquitter de ses responsabilités et de ses devoirs en mettant en œuvre les résolutions de la Conférence d'examen de 2010 et d'autres résolutions pertinentes.

Le Qatar revendique par ailleurs le droit légitime de tous les pays, notamment les pays en développement, à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux normes et aux procédures de l'Agence internationale de l'énergie atomique et sous sa supervision, ainsi que dans le respect du système de garanties généralisées.

Le Qatar accorde une grande importance à la Conférence du désarmement, en tant qu'instance multilatérale unique pour les négociations sur les questions de désarmement. Nous invitons tous les États membres à faire preuve de flexibilité et de volonté politique afin de sortir la Conférence de l'impasse et de définir un programme de travail équilibré et complet qui tienne compte des préoccupations de tous les États en matière de sécurité et qui soit conforme au Règlement intérieur.

De plus, nous estimons qu'il est temps que la Conférence du désarmement envisage d'élargir sa composition de manière à être plus représentative, conformément au Règlement intérieur. À cet égard, le Qatar réaffirme son désir de rejoindre la Conférence du désarmement en tant que membre. Sa demande d'adhésion a été transmise au secrétariat de la Conférence en juin 2012. Nous espérons que des progrès tangibles seront réalisés dans ce dossier.

Pour terminer, le Qatar se déclare résolu à soutenir les négociations sur le désarmement, à s'acquitter de toutes les obligations qui lui incombent dans ce domaine et à persévérer dans ses positions et ses appels permanents en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la protection de l'humanité contre les effets dévastateurs des armes meurtrières. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères du Qatar.

Mesdames et Messieurs, nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés. Le prochain débat de haut niveau de la Conférence du désarmement aura lieu demain, mercredi 24 février, à 10 heures, heure normale d'Europe centrale, sur la même plateforme virtuelle. Le débat de haut niveau s'achèvera par une autre séance demain après-midi.

La liste des orateurs de demain vous sera communiquée cet après-midi et sera également disponible sur le site Internet de la Conférence du désarmement. Merci beaucoup. La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 30.